



Séance du Conseil général du jeudi 12 décembre 2024

Présidence : M. F. Burdet, Président

Le Président ouvre la séance à 20h00.

A l'appel, 16 membres sur 28 sont présents.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

L'ordre du jour est admis comme suit :

- Appel
- 1. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2024
- 2. Admission de nouveaux membres
- 3. Communications du Président du Conseil
- 4. Communications de la Municipalité
- 5. Accueil des jeunes ayant atteint leur majorité
- 6. Election statutaire : Nomination d'un membre de la commission de gestion et des finances et d'un suppléant
- 7. Election statutaire : Nomination d'un membre de la Commission de recours taxe et impôts
- 8. Préavis n° 8/2024 relatif au budget 2025
- 9. Divers et propositions individuelles

1. Procès-verbal de la séance du 10 octobre 2024

Il est adopté sans modification avec remerciement à son auteure.

2. Admission de nouveaux membres

Aucune demande d'admission n'est formulée.

3. Communications du Président du Conseil

A la suite d'une mise à jour du calendrier municipal, le Président communique les prochaines dates du Conseil général pour l'année 2025, celles-ci sont indiquées ci-dessous en gras pour plus de clarté :

Les jeudis **27 mars 2025** – 19 juin 2025 – **2 octobre 2025** – 11 décembre 2025

M. Burdet souhaite que, lors des interventions pendant les séances du conseil général, le vouvoiement soit systématiquement utilisé.

Il souhaite également que les membres se lèvent et s'annoncent lorsqu'ils veulent prendre la parole.



4. Communications de la Municipalité

Cimetière

M. Jean-Marc Weber informe que la haie au centre du cimetière a été raccourcie drastiquement, car elle n'était plus gérable. Il faudra patienter quelques années pour que cette haie soit à nouveau de taille raisonnable. Il précise que certains arbres ont été taillés et certains enlevés et remplacés.

Démolition du réservoir désaffecté

M. Jean-Denis Favrod informe que la démolition du réservoir a eu lieu à la fin du mois d'octobre et que le travail a été effectué par la Maison Orlati.

Il précise également que quatre arbres ont été plantés étant donné que les travaux ont été très vite effectués (2 Chênes et 2 érables).

M. Bernard Isely demande s'il y a un lien entre ces travaux et le fait qu'il n'y ait plus d'eau à la fontaine du village.

M. Favrod répond que ceci n'est pas en lien avec les travaux qui ont eu lieu au réservoir mais peut-être que c'est en lien avec les travaux qui ont eu lieu au chemin du Bugnon sur la parcelle n° 448. Tout devrait rentrer dans l'ordre.

M. Isely demande, si par hasard, la bouteille contenant des informations sur la commune et qui avait été enterrée sous le cèdre dans les années 1970 aurait été retrouvée durant ces travaux. M. Favrod répond que rien n'a été retrouvé.

5. Accueil des jeunes ayant atteint leur majorité

M. Jean-Marc Weber se charge d'accueillir les jeunes ayant atteint leur majorité en rappelant que celle-ci s'accompagne aussi de la possibilité de s'impliquer dans la vie civique de la Commune et même du Canton.

Trois jeunes sur six sont présents ce soir, à savoir Ethan Borges, Kayla Raso et Sébastien Ticon.

M. Weber les invite à venir se présenter devant l'assemblée et en profite pour leur remettre un petit présent (entrées au cinéma de Cossonay).

6. Election statutaire : Nomination d'un membre de la Commission de gestion et des finances (COGEFIN)

Le poste n'ayant pas été repourvu lors de la dernière séance du conseil générale du 10 octobre 2024. Ce point est remis à l'ordre du jour de la présente séance.

Sur demande du Président du conseil, M. Bürki rappelle les membres du Conseil comment se déroule une année type d'un membre de la COGEFIN :



Trois préavis récurrents seront présentés au fil des 4 séances annuelles du Conseil générale.

- Les comptes de l'année écoulée
- La fixation du taux d'imposition
- Le budget de l'année suivante

Pour chaque objet, il y a la lecture du préavis, le travail de réflexion et recherches dans les archives pour voir les éventuels changements et évolutions des éléments nouveaux.

Une réunion avec la Municipalité est organisée afin qu'elle puisse présenter le préavis et répondre aux différentes questions de la COGEFIN.

La rédaction du rapport peut ainsi être effectuée et pour terminer il y a la présentation du rapport devant les membres du Conseil.

M. Burdet précise que ce travail est rémunéré à CHF 42.00 de l'heure.

Monsieur Isely accepte d'assumer ce poste temporairement, en attendant qu'un autre membre du conseil général se sente prêt à le reprendre.

M. Bernard Isely est remercié et acclamé par l'assemblée.

7. Election statutaire : Nomination d'un membre de la Commission de recours en matière d'impôts et de taxes

Au vu du départ de M. Thierry Sauter, le Président informe que nous avons besoin d'un nouveau membre au sein de la commission de recours en matière d'impôts et taxes.

M. Michel Fiaux donne quelques explications sur cette commission et précise qu'il n'y a pas beaucoup de taxe dans la commune et que celles-ci sont toutes fondées sur des règlements. Il y a donc très peu de recours en la matière.

M. Bernard Isely donne deux exemples de recours qui ont lieu quand lui-même fonctionnait comme membre dans cette commission afin que les membres du conseil se rendent bien compte à quoi sert cette commission.

Monsieur Serge Veselinov accepte ce poste : Il est remercié et acclamé par l'assemblée.

8. Préavis n° 8/2024 relatif au budget 2025

M. Michel Fiaux, Syndic lit l'introduction et la conclusion du préavis n°8/2024.

M. N. Bürki lit le rapport de la commission de gestion et des finances.



Il en ressort les considérations suivantes :

- Le budget 2025 est basé sur une hypothèse d'une augmentation de la population de +20%.
- Le budget 2025 est de CHF 2,9 mios. C'est-à-dire qu'il est supérieur de +16% au budget 2024 (qui était de CHF 2,5 mios) pour les charges et pour les produits.
- Par rapport aux comptes 2023 (total de CHF 2.4 mios), le budget 2025 est supérieur de 29% pour les charges et +20% pour les produits. Comparé à l'augmentation de population, c'est donc une approche prudente.
- Le budget 2024 présente un léger surplus de ~CHF 7'000.- (soit 0.2% des produits totaux). A comparer au surplus de ~ CHF 950.- du budget 2024 et au surplus de ~ CHF 171'000.- des comptes 2023 (7.1% des produits totaux).
- Par rapport aux comptes 2023, le budget 2025 est favorisé par des augmentations estimées des droits de mutation pour ~CHF 148'000.- ; ainsi que des taxes uniques pour ~CHF 198'000.- (la somme des deux est de ~CHF 346'000.-).
- Par contre, le budget inclut des augmentations générales des charges, et en particulier du poste 7 Sécurité Sociale : +CHF 297'000.- par rapport au budget précédent et +CHF 349'000.- par rapport aux comptes précédents, à mettre en relation directe avec la nouvelle péréquation appliquée à la population en augmentation.
- Le budget 2025 inclut des constitutions de provisions à hauteur de ~CHF 81'000.-, alors que les comptes 2023 incluait des dissolutions de ~CHF 177'000.- et le budget 2024 incluait des dissolutions de ~CHF 240'000.-

Au vu de ce qui précède les conclusions sont les suivantes :

- Le Budget 2025 est légèrement bénéficiaire après, cette fois-ci, constitution de réserves.
- La Commission conclut que le Budget 2025 a été établi en concordance avec les informations disponibles concernant l'évolution de la Commune et une certaine prudence quant au résultat net.

Au terme de la lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances, M. N. Bürki recommande donc l'acceptation du préavis 8/2024 relatif au Budget 2025.

La commission de gestion remercie la Municipalité et la Boursière des documents, réponses et explications apportées.

Le Président du conseil ouvre les délibérations.



M. Bernard Isely à trois questions à poser à la Municipalité concernant les sujets :

1. ARGAN

Comment va se passer la mise en place du nouvel ARGAN ?

M. Michel Fiaux précise que ce dernier n'est pas paru ces derniers temps non pas par manque de temps mais plutôt par manque de moyens, même avec de l'aide extérieure. De ce fait, la Municipalité a décidé de professionnaliser les futures parutions de l'ARGAN.

Après avoir fait rentrer plusieurs devis d'experts en la matière dans la région du Gros de Vaud, il a été décidé de mettre cet objet au budget 2025.

La fréquence des éditions n'a pas encore été fixée.

2. Coût de l'eau

M. Jean-Denis Favrod explique que le résultat des comptes de l'eau étant bon, il a été décidé de redistribuer l'argent à la population en facturant le m³ d'eau à CHF 1.- au lieu de CHF 2.-.

3. Route de contournement de Sullens

La Municipalité a été informée que des discussions étaient en cours entre le Canton et la Commune de Sullens concernant la route de contournement de Sullens qui passerait par notre commune.

Le Canton souhaiterait remettre en question le tracé et le principe. Selon lui, il ne suffirait pas seulement de contourner Sullens par le côté sud pour arriver sur l'entrée de l'AR, mais il y aurait peut-être d'autres variantes.

C'est pourquoi la Municipalité a préféré être impliquée dans ces discussions afin de ne pas aller au-devant de mauvaises surprises pour notre village.

Un groupe de travail a été mis en place avec une pré-étude de ces variantes et pour cela les communes doivent payer la moitié du montant prévu, d'où la décision de mettre ce montant au budget 2025 pour les frais d'étude.

M. Claude Bocion précise qu'il n'y aura peut-être pas de route de contournement de Sullens. Il trouve important aussi de faire partie de ce groupe d'étude afin de savoir ce qu'il va être prévu.

La parole n'étant plus demandée, M. Frédéric Burdet, procède au vote.

Le préavis n° 8/2024 est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie la Municipalité et la Boursière communale pour leur travail.



9. Propositions individuelles et divers

Interdiction de circuler dans les chemins proches de l'autoroute

M. Nicolas Bürki prend la parole concernant le projet de la Municipalité visant à mettre en place une interdiction de circuler sur les chemins agricoles proches de l'autoroute, tout en précisant qu'un montant a été alloué dans le budget pour sa mise en œuvre.

Il tient à exprimer ses sérieux doutes concernant ce projet et soulève les remarques suivantes :

« D'abord au niveau du principe : Que la municipalité consacre du temps et de l'argent à une initiative qui vise essentiellement à restreindre les libertés d'autrui me paraît critiquable, peu louable et même contraire à certains principes la Constitution Vaudoise à laquelle nous avons prêté serment. »

Exemple :

Article 1 : « Le Canton de Vaud est une république démocratique fondée sur la liberté, la responsabilité, la solidarité et la justice. »

Article 6 : Le Canton a pour buts : ... « le bien commun et la cohésion cantonale » ; « l'intégration harmonieuse de chacun au corps social » ; « fait prévaloir la justice et la paix, et soutient les efforts de prévention des conflits »

Ces voies de circulation ont été payées par la communauté et servent un intérêt public en permettant de fluidifier le trafic aux heures de pointes. Il est assez probable que personne n'emprunte sa voiture sur ces chemins aux heures de pointe par loisir, mais pour aller travailler, gagner son salaire et payer ses impôts.

Ensuite, au niveau des bénéfices et conséquences, je crains que cela ne résulte en des désagréments plus nombreux que des avantages.

La circulation automobile est comme l'eau, elle va où elle peut.

En interdisant ces chemins, il est fort probable que la circulation se reporte sur le chemin des Platanes et la route du Raffort, pour ensuite, soit traverser le village vers Sullens, prendre la route du Crochet vers Boussens ou redescendre la route de la Plantaz.

Donc, il me paraît assez probable que cela AUGMENTE le trafic communal et ses nuisances pour les habitants riverains au lieu de les soulager.

Et si cela s'avère être le cas, étant donné certains éléments régis par le Canton lui-même critiquable quant à ses conséquences, il me semble que ce serait ensuite difficile de réouvrir la circulation sur ces chemins, et donc que d'autres ressources financières de la Commune et du temps de Municipalité seront nécessaires en quantité encore plus importantes une deuxième fois pour revenir à la situation initiale.

En conclusion, il me semble que ce projet qui visent à soulager des riverains non existants de ces chemins va en fait gaspiller des ressources et augmenter les nuisances et l'accidentalité pour les Citoyens de la Commune. »



M. Michel Fiaux précise qu'aucune décision n'a été prise à ce sujet et c'est un souci récurrent qui préoccupe la Municipalité.

Tous ces chemins touchent plusieurs communes et des discussions sont en cours avec ces dernières à ce sujet. De plus, le Voyer cantonal souhaite également que la situation soit étudiée.

M. Fiaux propose d'accepter les remarques qui ont été émises par M. Bürki et les étudier lors d'une prochaine séance de Municipalité.

M. Claude Bocion rajoute que les chemins de remaniements ne provoquent pas que des désagréments, cela soulage aussi nos routes dans la commune.

Cependant, le fait d'interdire le passage dans ces chemins de remaniements soulagerait le flux de la circulation au niveau du nouveau giratoire, ce qui désengorgerait le bouchon venant de Cossonay.

Madame Sylviane Weber souligne que ces chemins sont en premier lieu utilisés par les agriculteurs et que pour eux il est très important que la circulation y soit modérée. Elle est aussi d'avis qu'il est très important de participer aux discussions quant à ce projet.

Avancement du plan d'affectation pour la ZUP – Parcelle n° 341

M. Bernard Isely demande ce qu'il en est au sujet de l'avancement du plan d'affectation concernant la zone d'utilité publique (ZUP) sur la parcelle n° 341.

M. Michel Fiaux répond que dans le processus qui est en cours, il y a une étape avant la mise à l'enquête qui doit être approuvée par le Canton. Le dossier a été remis au Canton au début du mois de décembre. En théorie, ce dernier a 90 jours pour rendre sa réponse.

Stationnement sauvage de voitures

M. Serge Veselinov informe la Municipalité que des voitures stationnent le long du chemin se trouvant près de l'école de façon sauvage.

Il trouve que ceci est très dangereux vis-à-vis des enfants qui rentrent et qui sortent de l'école et trouve ceci assez inadmissible et dangereux. Il propose de mettre un écriteau « Interdiction de stationner ».

M. Michel Fiaux trouve ce sujet très préoccupant et il précise que la Municipalité a réfléchi à mettre en place un règlement qui interdit de se parquer hors des cases, malgré le fait de prêter également les villageois.

Il précise que certains membres de la Municipalité sont habilités à mettre des amendes et que ceux-ci n'hésiteront pas à en mettre en cas de non-respect de parage, notamment sur des trottoirs.

Madame Audrey Bocion confirme avoir vu des véhicules stationner de façon sauvage à cet endroit et pense que les personnes concernées se trouvaient au restaurant du village pour le repas de midi, car il y avait plusieurs véhicules d'entreprise.



M. Veselinov pense qu'il serait souhaitable d'installer un signal « Parking à 300m » à côté de la fontaine afin d'envoyer ces personnes au parking du Battoir.

Conseil intercommunal de la station d'épuration

M. Veselinov rappelle qu'il est représentant du Conseil général au conseil intercommunal de la station d'épuration de Penthaz et il informe que le budget 2025 est équilibré avec un montant de CHF 1'960'000.00 pour le budget de fonctionnement et CHF 1'266'00.00 pour les dépenses. Ce dernier a été approuvé dans sa dernière séance

De plus, il précise que la station d'épuration de Penthaz étant une station modèle dans le genre concernant les micros-polluants, une délégation chinoise a été envoyée par le Canton pour une visite de cette dernière afin de comprendre comment fonctionne l'installation spécifique au charbon actif pour les micros-polluants.

Plan climat

M. Bernard Isely demande si un montant a été prévu au budget concernant le plan climat.

M. Michel Fiaux précise que la Municipalité préfère prendre des actions qui vont dans le sens du plan climat plutôt que de passer du temps et payer des experts pour nous dire ce qu'il faut faire.

Il estime que des projets individuels gérés par l'équipe de la Municipalité est bien plus constructif pour le moment.

La Municipalité est bien entendu à l'écoute du Conseil général pour toute demande plus formelle à ce sujet.

M. Jean-Denis Favrod a participé à une séance d'information à Froideville organisée par le canton pour expliquer aux différentes communes ce qu'était un PEC (Plan – Energie - Climat). Il s'avère que les trois communes qui avaient été désignées pour mettre en route ce PEC ont trouvé ceci très onéreux.

Selon lui, il n'y a pas besoin de dépenser des sommes astronomiques pour mettre en place un PEC, alors que la Municipalité est tout à fait à même de mettre en place des solutions en rapport avec la protection du climat.

M. Claude Bocion rappelle que la Commune de Bournens s'est dotée de panneaux photovoltaïques sur l'entier du toit du Battoir, ce qui n'est pas le cas des communes voisines qui mettent en place un PEC.

Modération du trafic et aménagement du nouvel arrêt de bus

M. François Lehmann demande si il y a un avancement quant au projet d'aménagement du nouvel arrêt de bus.

M. Michel Fiaux informe que le projet est assez bien arrêté au niveau des structures que la Municipalité veut mettre en place.



Bureau du Conseil Général
1035 Bournens

Le bureau d'étude mandaté par la Commune est en train de peaufiner ce projet en tenant compte des remarques qui ont été émises par le Canton.

M. Claude Bocion pense et espère que ce projet pourra être mis à l'enquête d'ici le printemps prochain.

M. François Almy propose de mettre une information sur le site internet communal pour mettre en garde et rendre attentif les piétons que la nuit il est important d'être vus.

M. Michel Fiaux pense que c'est une bonne idée mais il précise que sur le site internet actuel de la commune il est impossible de rajouter quoique ce soit comme information.

A ce sujet, un montant a été prévu au budget pour la mise en place d'un nouveau site internet afin de pouvoir publier des informations et être beaucoup plus dynamique. Par contre, en attendant, la mise en place de celui-ci, ce sujet pourrait être publié dans le prochain ARGAN.

Remerciements aux Autorités

Madame Sylviane Weber tient à remercier la Municipalité, la Secrétaire municipale et la Boursière communale pour leur travail et leur dévouement au sein de notre commune.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 21h05, tout en invitant les membres présents à partager l'apéritif de Noël.

Le Président :

La Secrétaire :

Frédéric Burdet

Valérie Ferrari